

## AVIS

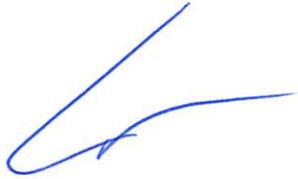
Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° EAU/AUT/23/0954 du 7 mai 2024 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à l'entreprise Krautgaart Sàrl l'autorisation de la gestion des eaux dans le cadre de la mise en place de serres-tunnel à Steinfort, 33, route d'Arlon.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,

  
Sammy Wagner  
Bourgmestre



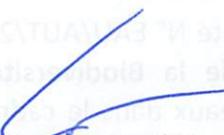
  
Andres Castro  
Secrétaire communal f.f.

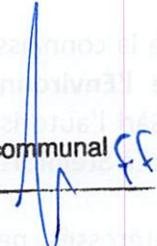
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du ..... 24 MAI 2024

Steinfort, le ..... 24 MAI 2024



  
Le bourgmestre

  
Le secrétaire communal